

Mon PER

Le seul Plan Epargne Retraite
*à capital garanti*¹
à la retraite



inter invest
entre nous, c'est Vous

¹ Capital garanti hors frais résiduels. Les frais résiduels sont composés des frais annuels de tenue de compte de 60€ et de la part de frais annuels au-delà de 0,60%.

Il est temps d'agir pour ma retraite



77%

des Français sont inquiets pour leur retraite ¹

-30% à -50%

de revenus à la retraite ²

67 ans

pour recevoir sa pension de retraite à taux plein
(pour les cotisants qui n'auront pas tous les trimestres requis)

85 ans

une espérance de vie en hausse à intégrer dans sa
stratégie de préparation à la retraite ³

¹ Etude Opinion Way et Inter Invest réalisée en ligne auprès de 1003 personnes du 13 au 15 septembre 2023

² Rapport annuel du COR juin 2023 page 7

³ Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.
85 ans d'espérance de vie pour les femmes et 79 ans pour les hommes en 2021

Mon capital est garanti¹ à la retraite !

Avec *Mon PER*, j'ai la possibilité de garantir tout ou partie de mon capital à la retraite, quelles que soient l'évolution et les fluctuations des marchés.

La sécurité de mon capital sans renoncer au rendement

Profil		Capital garanti ¹ à la retraite	Performance liée au mode de gestion
 Je recherche la simplicité	Avec Horizon Garanti , mon capital est garanti à la retraite. Piloté par les équipes de gestion d'Inter Invest, il est sécurisé au fur et à mesure de l'approche de ma retraite.	✓	✓
 Je suis un épargnant expert	Avec Electron , je gère mon épargne de manière libre et autonome. Je détermine la part de capital que je souhaite garantir à la retraite.	✓	✓

Notre partenaire BNP Paribas

Selon le mode de gestion que j'ai choisi, tout ou partie de mon épargne est garanti par un certificat de BNP Paribas² sur une durée maximum de 30 ans. La garantie de capital s'applique uniquement à l'échéance du certificat, celle-ci étant fixée à l'âge prévu de la retraite, ou 30 ans après la souscription si le délai avant la retraite est supérieur à 30 ans.

En cas de sortie avant l'échéance, le capital n'est pas garanti, avec un risque de perte partielle ou totale en capital, le prix de revente dépendant des conditions de marché en vigueur.

L'épargnant supporte le risque d'un défaut de paiement et de faillite de l'émetteur du certificat ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la Formule.

- **J'ai 34 ans ou plus lors de mes versements**, mon capital sera garanti à la date de ma retraite à 64 ans
- **J'ai moins de 34 ans lors de mes versements**, mon capital sera garanti au terme d'un délai de 30 ans. Puis une nouvelle garantie s'appliquera pour sécuriser mon capital jusqu'à la date de mon départ à la retraite si les conditions de marché le permettent.

Inter Invest se réserve le droit de suspendre l'offre « PER à capital garanti à la retraite » en fonction des conditions de marché.

¹ Capital au moins égal aux sommes que j'ai versées, hors frais résiduels composés des frais annuels de tenue de compte de 60€ et de la part des frais annuels au-delà de 0,60%.

² **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V., véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

Garant de la formule : BNP Paribas S.A.

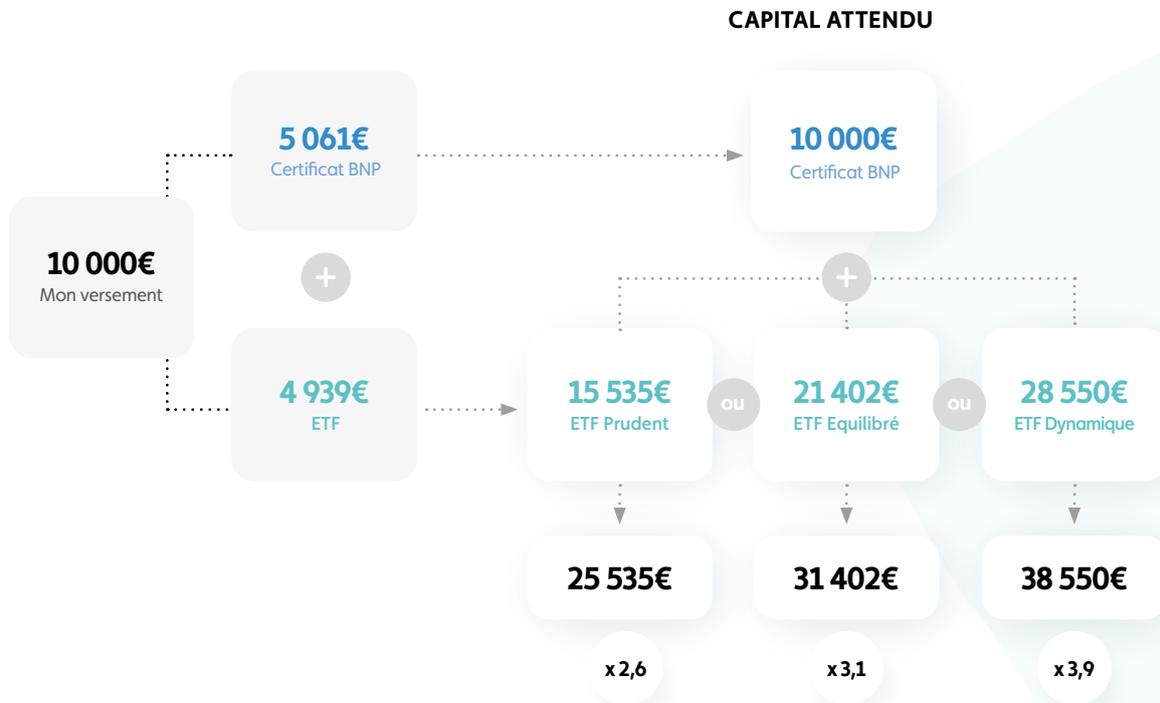
Notations de crédit au 14 septembre 2023 : BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

1 euro versé, 1 euro sécurisé

Mon capital est garanti¹ à la retraite. L'équipe de gestion d'Inter Invest sécurise mon capital au fur et à mesure de l'approche de ma retraite. J'ai le choix entre trois profils : Prudent garanti, Equilibré garanti et Dynamique garanti.

Exemple de Capital attendu² pour un versement de 10 000€ à une échéance de 24 ans



Un univers 100% ETF pour un large choix d'investissements et des frais réduits

Les Exchange Traded Fund (ETF) ou « trackers », sont des fonds indiciels qui cherchent à suivre le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice de marché, qui peut être un indice action (comme le CAC 40), un indice obligataire, ou un indice sectoriel (l'énergie par exemple).

Exemples de sociétés de gestion sélectionnées :

Amundi, BlackRock, BNP Paribas Asset Management, Lyxor, UBS

¹ Capital garanti hors frais résiduels. Les frais résiduels sont composés des frais annuels de tenue de compte de 60€ et de la part de frais annuels au-delà de 0,60%.

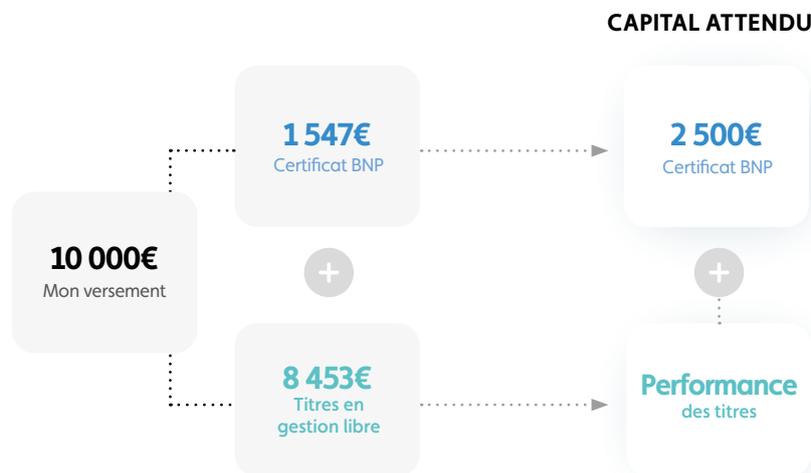
² Objectifs de rendement non garantis. Simulation effectuée sur le niveau des obligations BNP en date du 05/09/2023 sur une maturité de 24 ans avec un taux de 3,01%

Je choisis la part de mes versements couverte par l'offre PER à capital garanti à la retraite



Le reste de mon épargne est investi sur les supports que je souhaite. Et je peux changer d'avis à tout moment.

Exemple de Capital attendu¹ pour un versement de 10 000€ avec 25% de capital garanti à une échéance de 15 ans



J'ai accès à plus de 1 000 supports d'investissement

- Actions SBF 120 (LVMH, L'Oréal, Orange, BNP Paribas, etc.), Titres Vifs et Liquidités,
- Plus de 150 ETF,
- Plus de 270 OPCVM :
 - actions : France, zone Euro, Europe, USA, Internationales, pays Emergents,
 - obligations : états, crédit, inflation, zone Euro, Internationales, avec plusieurs durations possibles ;
 - thématiques : transition énergétique, eau, biodiversité, urbanisation, nouvelles technologies,
- Immobilier – pierre papier : OPCI (immeubles physiques et de titres de sociétés foncières) et SCPI (société civile de placement immobilier),
- Produits structurés,
- Cryptoactifs (OPCVM et ETF), etc...

Les supports d'investissement présentent un risque de perte en capital.



*Je peux combiner
Horizon et Electron*

¹ Capital garanti hors frais résiduels. Les frais résiduels sont composés des frais annuels de tenue de compte de 60€ et de la part de frais annuels au-delà de 0,60%. Simulation effectuée sur le niveau des obligations BNP en date du 05/09/2023 sur une maturité de 15 ans avec un taux de 3,25%

Plus de retraite et moins d'impôts !

Je peux déduire de mon revenu imposable tous les versements effectués sur *Mon PER* dans la limite de mon plafond d'épargne retraite. Cette déduction génère une économie d'impôts que je peux réinvestir.

✓ Je suis salarié

Jusqu'à 10% du revenu imposable jusqu'à **32 909€** (limite de 8 x 10% du PASS = 8 X 4 113,6 €).

✓ Je suis travailleur non salarié

Jusqu'à 10% du bénéfice imposable jusqu'à 35 193€ plus 15% x 7 PASS (=45 191€), soit un total de **81 384€**.

Bon à savoir

- Je peux cumuler mon plafond avec celui de mon conjoint.
- Je peux également bénéficier des reports de mes versements déductibles non utilisés sur les 3 années précédentes.



Quelle sera mon économie d'impôts ?

L'impôt sur le revenu fonctionne par tranche. Plus mon revenu est important, plus ma tranche d'impôt est élevée. La déduction est d'abord appliquée sur la tranche la plus haute, intitulée Tranche Marginale d'Imposition (TMI).

Je calcule le montant de ma déduction

Pour un versement de 10 000€

Revenu imposable	Taux marginal d'imposition	Economie d'impôts
Jusqu'à 10 777€	0%	0€
Entre 10 778€ et 27 478€	11%	1 100€
Entre 27 479€ et 78 570€	30%	3 000€
Entre 78 571€ et 168 994€	41%	4 100€
Au-delà de 168 994€	45%	4 500€

Si mes revenus sont soumis au taux marginal d'imposition de 30%, je bénéficierai d'une diminution de mon impôt égale à 30% de mon versement. Ma capacité d'épargne est ainsi accélérée et j'aurai réalisé des économies d'impôt. A la retraite, mes revenus devraient être inférieurs à ceux perçus aujourd'hui, donc à la sortie de *Mon PER* :

- Mon capital sera soumis à l'impôt sur le revenu à un taux d'imposition marginal inférieur à celui applicable lors de mes versements
- Mes intérêts seront soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 30%

Je peux choisir de ne pas déduire mes versements, si ma tranche d'imposition n'est pas élevée.

Dans ce cas :

- La part de capital correspondant aux versements volontaires ne sera pas imposée
- La part de capital correspondant aux plus-values sera quant à elle imposée au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 30%

100% digital



Rapide

Je signe mon contrat en moins de 10 minutes



Simple

Je gère tout depuis mon espace dédié en ligne



Disponible

J'ai accès à mon portefeuille 24H/24

Tout est plus simple avec les services totalement digitalisés d'Inter Invest : modification d'allocation, choix des valeurs, transferts, consultation des comptes, opérations sur titre (OST), gestion des sorties...

100% flexible



Je compose mon portefeuille sur mesure

Accessible dès 100€ par mois, Mon PER a la même souplesse qu'un compte-titres. Je peux combiner les modes de gestion.



Je peux changer d'avis à tout moment

Je peux modifier à tout moment mon profil de risque, mes versements, mon allocation et mon mode de gestion et ma part de capital garanti à la retraite.



À la retraite, ma sortie est libre !

Je peux percevoir mon épargne en versements programmés, en nombre illimité pour continuer à la faire fructifier. Si je choisis la rente, je perçois un montant mensuel, déterminé selon les tables de mortalité, pendant plusieurs années. Mon capital ne m'appartient alors plus.

Déblocage avant ma retraite



En cas d'accident de la vie¹ : Mon capital est exonéré d'impôts sur les revenus et de prélèvements sociaux. En revanche les plus-values sont soumises aux prélèvements sociaux (17,2%).



Pour l'achat de ma résidence principale : dans ce cas, la fiscalité s'applique sur le capital et les plus-values.

¹ Invalidité (enfants et conjoint compris), décès de mon conjoint, expiration des droits à l'assurance chômage ou cessation de mon mandat social pendant au moins 2 ans, liquidation judiciaire, surendettement.

Modalités

Ouverture de compte

- 1 000€ minimum la 1^{ère} année civile
- Sans limite d'âge

Versements

Programmés

La recommandation de Mon PER

- Minimum 100€ par mois
- Au choix : mois (100€), trimestre (300€), semestre (600€)

et/ou

Exceptionnels

1 000€ minimum quand je le souhaite

Allocation libre dans le respect du montant minimum par support

Gestion libre

minimum 30€ par support et/ou 1 action

et/ou

Gestion pilotée

minimum 30€ par module

Sortie libre

Sortie en capital programmée :

- flexibilité sur la période (mois/trimestre/an)
- nombre de fractionnements illimité
- modifiable à tout moment
- sans limite d'âge

Sortie en capital unique

Et/ou sortie en rente

Transfert facilité

Inter Invest s'occupe de tout (démarches 100% digitales) et prend en charge les frais de transfert éventuels (dans la limite de 1%).

Frais

Gestion libre

Produit	Sous-jacent	Frais de Tenue de Compte Conservation		Frais de Réception Transmission des Ordres RTO
		Fixe	Annuel	
<i>Electron</i>	SBF 120, Titres vifs, Certificats BNP Capital et Liquidités	5€/mois	1,00%	1 achat/1 vente gratuit par an puis 0,20% par transaction (minimum 4€/support) + Taxe sur les Transactions Financières (TTF) sur les actions
	OPC (ETF, OPCVM, OPCl, SCPI, ...)		0,80%	

Gestion pilotée

Produit	Sous-jacent	Frais de Tenue de Compte Conservation		Frais de gestion	
		Fixe	Annuel	Fixe	Variable
<i>Horizon garanti</i>	ETF Prudent, Equilibré, Dynamique, Certificats BNP Capital	5€/mois	0,60%	1,00%	10% HWM ⁽¹⁾

100% Clean share

Contrairement à la grande majorité des PER assurantiels, Inter Invest ne perçoit aucune rétrocession des sociétés de gestion partenaires en gestion pilotée, pour une sélection objective des fonds. En outre, les frais sont transparents et sans surprise dès la souscription.

Commissions de performance

En contrepartie des frais de gestion limités, Inter Invest perçoit des commissions complémentaires, sur la méthode du High-Water Mark (HWM), pour un parfait alignement avec mes intérêts. La méthode du High-Water Mark consiste à percevoir une rémunération uniquement dans le cas où la performance de *Mon PER* dépasse son plus haut niveau enregistré par le passé.

¹ High-Water Mark (HWM)

La fiscalité du PER

Fiscalité	Versements volontaires déductibles	Versements volontaires non déductibles
Sortie en capital	<ul style="list-style-type: none">• Capital : imposition au barème de l'IR⁽¹⁾ sans abattement de 10% et exonération de PS⁽²⁾• Intérêts : imposition au PFU⁽³⁾ de 30%	<ul style="list-style-type: none">• Capital : exonération d'IR⁽¹⁾ et de PS⁽²⁾• Intérêts : imposition au PFU⁽³⁾ de 30%
A la sortie en rente	<ul style="list-style-type: none">• Barème de l'IR⁽¹⁾ après abattement de 10%• PS⁽²⁾ de 17,2% sur une fraction de la rente	<ul style="list-style-type: none">• Barème de l'IR⁽¹⁾ après abattement variable selon l'âge• PS⁽²⁾ de 17,2% sur une fraction de la rente
Déblocage anticipé pour l'achat de la résidence principale	<ul style="list-style-type: none">• Capital : barème de l'IR⁽¹⁾ sans abattement de 10%• Intérêts : imposition au PFU⁽³⁾ de 30%	<ul style="list-style-type: none">• Capital : exonération d'IR⁽¹⁾• Intérêts : imposition aux PS⁽²⁾ de 17,2%
Autres cas de déblocage anticipé	<ul style="list-style-type: none">• Capital : exonération d'IR⁽¹⁾ et de PS⁽²⁾• Intérêts : exonération d'IR⁽¹⁾, PS⁽²⁾ dus de 17,2%	

Transmission

- Votre capital reste disponible pour transmission (hors rente).
- Il est intégré dans l'actif successoral et est par conséquent soumis aux droits de succession.
- Il peut rentrer dans le cadre des donations en ligne directe et dont le montant peut atteindre 100 000€ tous les 15 ans.

¹ Impôt sur le revenu

² Prélèvements Sociaux

³ Prélèvement Forfaitaire Unique : 30% dont 12,8% d'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux

Entre nous, c'est Vous

Inter Invest est un groupe indépendant, spécialisé dans la conception, la gestion et la distribution d'une gamme de solutions d'investissement innovantes.

Depuis plus de 30 ans, notre Groupe propose une gamme diversifiée et complémentaire de solutions

d'investissement conçues par nos experts, pour vous accompagner sur vos différentes problématiques patrimoniales : financement de projets Outre-mer, capital investissement, immobilier nue-propriété et épargne retraite.



+80 M€

de chiffre d'affaires



+225

collaborateurs



+ 51 000

clients nous font confiance



+1 000

partenaires actifs



**Financement de projets
Outre-mer**



**Structuration & gestion de
fonds de capital investissement**



**Structuration & commercialisation
de programmes en nue-propriété**

Un PER sur-mesure conçu par nos experts



Inter Invest met au cœur de sa stratégie la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur sur ses différents secteurs d'activité.

Toutes nos équipes informatique, service client, business développement et marketing ont été mobilisées pour concevoir *Mon PER* de A à Z : un

Plan Epargne Retraite sur-mesure et souple pour répondre à vos préoccupations. L'internalisation de l'ensemble de nos métiers et de notre système d'information permet de vous offrir plus de liberté et de réactivité pour assurer un suivi optimal de votre PER grâce à votre espace en ligne.

Mon PER est un produit d'investissement qui présente un risque de perte en capital. Les sommes investies dans Mon PER sont bloquées jusqu'à l'âge légal de la retraite, sauf cas de débloquages anticipés prévus par la loi.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la Convention de compte Mon PER.

Inter Invest est agréée par l'ACPR en qualité de :

- Gestionnaire de Plan Epargne Retraite
 - Gestionnaire de portefeuille pour Compte de Tiers
 - Teneur de Compte Conservation
 - Société de Financement
 - Entreprise d'investissement
- Code interbancaire (CIB) 16758



www.inter-invest.fr
Tél. 01 56 62 00 55
21, rue Fortuny 75017 Paris

Inter Invest SA au capital de 10 000 200 €
Siège : 21, rue Fortuny 75017 Paris
Immatriculation au RCS de Paris : B 383 848 660
N° SIRET : 383 848 660 00 122
Code APE : 6832B